



Déclaration liminaire à la CAPC n°6 du 13 avril 2016

Monsieur le Président,

Nous pourrions rentrer dans un débat sur le sort des migrants, sur les raisons qui les poussent à fuir leur pays ou sur leur accueil sur un territoire se prévalant du respect des droits de l'Homme... mais nous serions loin des sujets qui nous préoccupent aujourd'hui !

Pour cette fois regardons les choses par l'œil du douanier, du point de vue de notre administration.

Pourquoi nous demande-t-on de palier les manques de l'État Grec, victime de politique de démantèlement du service public pendant tant d'années ?

Cela n'a aucun sens. Nous nous battons pour que la Douane soit reconnue en tant qu'administration prioritaire. On nous refuse ce statut, néanmoins on nous impose d'assurer les missions d'autres administrations prioritaires.

C'est donc à cela que vont servir les effectifs supplémentaires octroyés suite aux attentats ?

A palier les manques des États membres, tandis que nous laisserons notre territoire et nos brigades vides ?

A aller chasser des réfugiés ?

Si l'on met le pied dans cet engrenage, quelle sera la prochaine étape ???

Ferons-nous du maintien de l'ordre dans les manif étudiantes en Allemagne ou déneigerons-nous des routes en Finlande ?

Dans cette logique infernale, assisterons-nous à un sauvetage de notre service public douanier par les autres États membres ?

Eh bien non, nous exigeons que les effectifs douaniers réalisent des missions douanières orientées contre la LCF et le terrorisme.

Nous ne nous départirons pas de notre spécificité !

Nous refusons d'être la variable d'ajustement des États membres de l'UE ou des administrations en quête de renfort en particulier lorsqu'il s'agit d'exercer des missions non douanières, humainement et politiquement indignes.

Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir qu'un mouvement social a débuté hier en Guadeloupe.

Outre les inquiétudes concernant l'emploi se réduisant comme peau de chagrin suite aux multiples réorganisations, il est un combat pour le maintien de l'Octroi de mer dans le giron de l'administration des Douanes qui devrait s'étendre rapidement aux autres départements d'Outre-mer.

En effet, comment peut-on accepter que la Direction Générale propose sans aucune consultation des partenaires sociaux que la DGFIP récupère la mission de répartition des produits de l'Octroi-mer ?

Une loi définissant le cadre réglementaire de l'Octroi de mer existe depuis 2004.

Néanmoins la Direction Régionale de Guadeloupe se permet de la remettre en cause.

Il faut savoir qu'à terme, cette remise en question du rôle de la Douane impactera directement les agents tant au niveau salarial que de l'emploi.

Une fois de plus durant cette CAPC, nous allons devoir traiter le cas d'agents restructurés. Quand cette politique de la désertification du territoire cessera-t-elle ? Quand notre ministère annoncera-t-il enfin la suppression totale du PSD ? Quand l'État comprendra-t-il que notre administration doit être considérée comme prioritaire ?

Néanmoins, nous vous rappelons nos revendications maintes fois répétées dans cette instance :

- Le droit à une mobilité choisie et non imposée.
- L'examen des mouvements internes à la résidence par la CAPL.
- Offrir une priorité plus forte aux agents dans le cadre du rapprochement de conjoint.
- Suppression de l'obligation de retour en métropole durant 2 ans entre 2 mutations dans les DOM.

Les élus SNAD CGT à la CAPC n°6